

FICHE SIGNALÉTIQUE

**RMA CORPORATE BOND
FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par le CDVM en date du 03/04/2015 sous la référence n° VI/OP/023/2015 .

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I. CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- **Classification** : RMA CORPORATE BOND est un FCP « Obligations Court Terme»
La sensibilité du FCP est comprise entre 0.5 (exclu) et 1.1 (inclus)
 - **Indice de référence** : 100 % MBI CT
 - **Objectif de gestion** : L'objectif est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement qui permet une espérance de rentabilité et un profil de risque comparables à ceux du marché des taux d'intérêt court terme en profitant du spread additionnel de la dette privée.
 - **Stratégie d'investissement** : Le FCP investira son actif à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations court terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. 60% de l'actif susvisé sera investi en dette privée.

RMA CORPORATE BOND est investi exclusivement en produits de taux et Dépôts à terme permettant de générer une performance positive cible du portefeuille en investissant dans :
 - Bons de trésor, obligations privées et titres de créances négociables ;
 - Opérations de pension ;
 - Dépôts à terme ;
 - OPCVM monétaire.
Le Fonds pourra également investir 10% de son actif net dans des opérations ou produits financiers en devises à l'étranger, et ceci dans les limites et conditions fixées par la réglementation en vigueur.
- **Durée de placement recommandée** : 1 an
 - **Souscripteurs concernés** : Les personnes morales et physiques.

II. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- **Exercice social** : Du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année qui suit
- **Valeur liquidative d'origine** : 1 000 dirhams
- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative** : La valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.
- **Modalités de diffusion de la valeur liquidative** : Affichage dans les locaux de RMA ASSET MANAGEMENT et publication dans la presse économique hebdomadairement.
- **Méthodes de calcul de la valeur liquidative** : La valeur liquidative est égale à l'actif net rapporté au nombre de parts qui composent le capital du FCP.
Les principes d'évaluation du FCP sont conformes aux dispositions de la circulaire du CDVM.

- **Modalités de souscription et de rachat :** Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats RMA ASSET MANAGEMENT
Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.
Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.
Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour du lundi au jeudi jusqu' à 16 h à RMA ASSET MANAGEMENT et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- **Affectation des résultats :** Capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts encaissés.

III. COMMISSIONS ET FRAIS:

- Commissions de souscription et de rachat :

- **Commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits dont 0% acquise au FCP**
- **Commissions de rachat s'élèvent à 2% HT maximum des montants rachetés dont 0% acquise au FCP**

NB : « En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts (ou d'actions) d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte des frais et commissions relatifs à la tenue de compte »

- Frais de gestion :

2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative déduction faite des parts ou d'actions des OPCVM gérées par RMA ASSET MANAGEMENT et détenus en portefeuilles. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés à la fin de chaque trimestre.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes :

- (1) Frais publications : 20 000 dhs HT
 - (2) Commissaire aux comptes : 20 000 dhs HT
 - (3) Commissions CDVM : 0.025% HT
 - (4) Dépositaire : 0,015% HT
 - (5) Maroclear :(Commission de gestion du compte émission) : 4 000 dhs HT
 - (6) Maroclear (droit d'admission): « trimestriel » Selon les conditions en vigueur
- Prestations de RMA ASSET MANAGEMENT: Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

IV. Informations complémentaires :

- **Date et référence de l'agrément** : 20/10/2014 sous la référence AG/OP/038/2014
- **Société de gestion** : RMA ASSET MANAGEMENT, 83 Avenue de l'Armée Royale - Casablanca représentée par M. Mohamed ABOUMEJD
Tél : 05 22 45 31 00
Fax : 05 22 44 45 53

- **Dépositaire** : BMCE BANK, 140 Av. Hassan II Casablanca
M. Brahim Benjelloun –Touimi
Tél : 05 22 20 04 92
Fax : 05 22 29 67 47

- **Commercialisateur** : RMA ASSET MANAGEMENT, 83 Avenue de l'Armée Royale – Casablanca représentée par M. Mohamed ABOUMEJD
Tél : 05 22 45 31 00
Fax : 05 22 44 45 53

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.